



## MAIRIE DE TREGUNC

**ADHESION  
A LA CONVENTION  
DE PARTICIPATION  
« PREVOYANCE »  
PROPOSEE PAR LE  
CENTRE DE GESTION  
DU FINISTERE**

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX BETHUIS
- Anita JOULAIN à Paul DADEN
- Yoann GUYON à Fanny SALAUN
- Morgane HEMON à Valérie VOISIN

Date de convocation : 12 novembre 2018

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance

Monsieur Le Maire indique que le Conseil Municipal a décidé par délibération du 29 mai 2018 de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Finistère afin de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque prévoyance des agents municipaux qui ont le choix de s'assurer ou non.

Ce type de contrat d'assurance permet à l'agent de percevoir un complément de revenu lors de la perte de salaire qui intervient après 3 mois d'arrêt maladie.

La participation de la commune est actuellement de 15,37 € par mois et évolue chaque année à hauteur de 50% de l'augmentation de la cotisation supportée par l'agent.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le Centre de gestion du Finistère a porté son choix sur la proposition de CNP/SOFAXIS et a signé une convention pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le comité technique départemental a émis un avis favorable à l'unanimité le 14 septembre 2018 sur le choix du prestataire et le nouveau contrat dont les termes sont détaillés ci-dessous :

	Contrat actuel	Contrat au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
GARANTIES DE BASE	Incapacité temporaire + Invalidité + décès (25% du traitement annuel) : <b>1.42 %</b>	Incapacité temporaire +invalidité : <b>1.64%</b>
Options au choix de l'agent	Option 1 : perte de retraite (0.61%) Option 2 : rente d'éducation (0.30%)	Option 1 : minoration de retraite (0.49%) Option 2 : décès (100% du traitement annuel (0.34 %) Option 3 : rente d'éducation (0.26%)
Assiette de cotisation	Au choix de la collectivité : TIB+NBI Ou TIB+NBI+RI	Au choix de l'agent : TIB+NBI Ou TIB+NBI+RI
Plafond d'indemnisation	Au choix de la collectivité : 90%, 95% ou 100%	Un plafond unique = 95%

→ Maintien des critères déterminants dans le nouveau contrat :

- Adhésion à tout moment sans questionnaire médical
- Maintien des taux sur une période de 3 ans
- Changements d'options possibles en cours de contrat par l'agent

→ Les « plus » du nouveau contrat :

- Pas de résiliation par l'assureur en cas d'aggravation de la sinistralité
- Encadrement des augmentations des taux sur les 3 dernières années
- Capital décès = 100 % du TIB annuel (25 % actuellement)

Des réunions d'information seront organisées en direction des agents les 14 et 20 novembre en mairie afin que chacun puisse se déterminer sur son adhésion éventuelle au contrat ainsi que sur les options.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 6 novembre 2018 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le centre de gestion du Finistère.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 21 novembre 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC

